

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2026

---

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT  
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Tombé

N° AC115

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Bodart, M. Bruneau et Mme Sanquer

-----

### ARTICLE 2 BIS

Supprimer l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Lors de l'audition des représentants des agents sportifs, ceux-ci nous ont fait part de leur incompréhension quant à la notion d'avantage, qui serait de nature, non seulement à entrer en conflit avec la notion de rémunération, mais surtout, entrerait en contradiction avec la nécessité de mieux contrôler les flux financiers.